

Session ordinaire de Février

Séance du 9 Février 1908

L'an mil neuf cent huit, le neuf du mois de Février, à huit heures du matin.

Le conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire se réunit au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Sauvestre Maire, pour la session ordinaire de Février.
Présents: M. M. Sauvestre, Clergeau, Lemoine, Frambaud, Falton, Hové, Fouquet, Gondou, Achaud, Fauré, Lyon, Lancelot, F. Poirier, Copreau, Goussier, Vigier, Douillard, Bahaud, Patry, Babonneau, Gauthier & Peneau.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1874, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Vigier ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu & adopté sans observation.

Assistance aux vieillards. - Nouvelles demandes. - M. le Président dépose sur le bureau toutes les demandes des vieillards, infirmes et incurables, tendant à bénéficier de l'assistance conformément à la loi du 14 juillet 1905, lesquelles demandes ont déjà été soumises à l'examen du Bureau de Bienfaisance.

Il invite le conseil à vouloir bien en délibérer.

Le conseil municipal,

Tu la loi du 14 juillet 1905

Tu toutes les demandes produites & soumises au Bureau de Bienfaisance.

Tu la liste nominative, première partie, comprenant les vieillards, infirmes & incurables, ayant leur domicile de secours dans la commune et proposés pour recevoir l'assistance.
1^o Arrêt au nombre de seize, la liste des vieillards, infirmes et incurables privés de ressources qui, ayant leur domicile de secours dans la commune, reçoivent l'assistance.

2^o Détermine conformément aux indications portées au tableau ci-joint le taux de l'allocation mensuelle allouée à chacun des assistés.

3^o Fixe la date du 1^{er} Mars 1908 comme point de départ du paiement des allocations mensuelles des dits assistés est

Deliberation parvenue
le 15 février

Deliberation
le 15 février

Berrai

désigné ci-dessous.

Noms et Circons		Frais	Noms & Circons		Frais
1-	Péneau Pierre	10	9-	Beldran femme épouse Hasi	5
2-	Crieu Julien	10	10-	Mace Joseph	5
3-	Borde Jean. G ^e	5	11-	Leclap Francuit	10
4-	Cornecais René fr. François	15	12-	Egron Auguste	10
5-	Jendron Louis Mathurin	5	13-	Marie Jacquette fr. Egron	10
6-	Soret Marie Forcharpentier	5	14-	Chagnaud Mathilde fr. Filon	15
7-	Lodet Amand Constant	10	15-	Fischer femme fr. Bourau	15
8-	Secor Mathurine fr. Châtea	5	16-	Gautier mandin Veuve	15

Le conseil municipal est d'avis que le mode de paiement de l'allocation mensuelle accordée aux personnes ci-dessus soit laissé à l'appréciation de l'ordonnateur.

Le conseil est également d'avis d'augmenter de 5 francs le taux de l'allocation mensuelle accordée au sieur Bâtif Auguste André, inscrit n° 7 de la liste primitive; cette augmentation partira du 1^{er} mars 1908.

Maison hospitalière de St Paul - Hospitalisation.

Comme suite à la lettre adressée au Conseil d'administration de la maison hospitalière de St Paul, pour l'hospitalisation dans cette maison des infirmes & incurables de la commune, M^r le Président donne lecture de la délibération du Conseil d'administration en date du 15 décembre 1907, faisant connaître à M^r le Maire qu'il ne peut prendre l'engagement de recevoir dans les infirmes que pourrait lui adresser la commune à ce titre du manque de lits & d'emplacement.

Fixation du taux de l'allocation mensuelle. M^r le Président donne lecture d'une circulaire de M^r le Préfet, en date du 28 Janvier dernier relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, en exécution de la loi du 14 Juillet 1905, et invite le conseil à fixer le taux de l'allocation mensuelle à attribuer aux assistés secourus à domicile.

Le conseil après en avoir délibéré, fixe cette allocation à 15 francs par mois, mais reconnaît que la répartition de cette somme (nourriture, habillement, chauffage & loyer) est d'une application impossible dans la pratique.

Certain communal au Chêne-Creux. - Résultat de l'enquête, Mise en adjudication.

M^r le Maire communique à l'assemblée, le procès-verbal de l'enquête à laquelle il a été procédé le 5 Janvier dernier par M^r Bazil, commissaire délégué à cet effet sur le projet d'aliénation par voie d'adjudication d'une parcelle de terrain communal situé au Chêne-Creux; il fait connaître qu'aucune réclamation n'a été produite à cette enquête, et que l'avis du commissaire-enquêteur est favorable au projet dont il s'agit.

Publication Commune
6 Janvier

2^e Réunion
14 Janvier

Le Conseil municipal

Considérant qu'aucune réclamation n'a été produite à cette enquête, et que l'avis du Commissaire enquêteur est favorable au projet,

Fixe la mise à prix de ce terrain à 904,571 pour une surface de 357,33; et décide en outre que les motins seront de 5 francs au moins; et fixe également au 15 mars à l'heure de l'après-midi, à la mairie, la date d'adjudication de ce terrain.

M. M. Garen et Fausseth conseillers municipaux sont désignés pour assister.

Service vicinal

Application de la loi du 21 mars 1880 - Préparation du Programme de 1909 - M. le Président appelle le conseil sur la question de savoir s'il y a lieu de mettre à l'étude un projet de construction d'un chemin dit des Trois-Moulins au Pont sur une longueur de 95 mètres et s'il convient de solliciter du Conseil général l'inscription de ce projet au programme des travaux à subventionner en 1909 pour application de la loi du 12 Mars 1880.

Après examen, le conseil,

Tu la loi du 12 Mars 1880, le décret du 5 Juin 1880 et la loi du 5 Avril 1887;

Considérant que ce chemin est d'utilité publique.

Délibère:

L'inscription au programme des travaux à subventionner en 1909 du projet du chemin dont il s'agit, partie comprise entre la route Nationale n° 134, et le chemin de grande communication n° 58 sur une longueur de 95 mètres, est demandée au Conseil général.

Si cette demande est accueillie, le Conseil municipal s'engage à créer les ressources extraordinaires nécessaires pour couvrir la part à la charge de la commune, dans la mesure à subventionner.

Il s'engage également à créer les ressources extraordinaires nécessaires pour couvrir la part du département que la commune prend à sa charge.

Il prend en outre l'engagement d'assurer dans des conditions normales l'entretien tant des chemins vicinaux ordinaires à l'état d'entretien et de viabilité que de la nouvelle longueur à construire, conformément à l'art. 5 du décret sus-visé.

Rue Sebloton à Trentemoult. Demande de suppression.

M. le Maire donne lecture au conseil d'une pétition de plusieurs habitants de Trentemoult, riverains de la rue Sebloton qui demandent la suppression de cette rue.

Le Conseil municipal est d'avis qu'il n'y aurait lieu de modifier le plan de hameau de Trentemoult afin de donner satisfaction aux pétitionnaires en supprimant cette rue devenue complètement inutile à la circulation.

Installation du gaz. Sur demande de M. Poine au sujet de l'installation du gaz

Abat

Base

Droits

Dépens

Donné par le 19 février

le conseil le 5 mai 1909

de la Haute-Île à Grandmauld. M. le Maire répond que M. le Directeur du gaz lui a fait connaître que ce projet était admis par le conseil d'administration de cette compagnie et que les travaux commenceraient incessamment.

Abattoir municipal

M. le Maire soumet à l'assemblée le dossier concernant le projet de construction d'un abattoir municipal dans la commune, et donne lecture au Conseil de la circulaire y relative en même temps que de l'avis préfectoral concernant les services particuliers non autorisés, et rappelle la délibération du conseil municipal du 8 septembre dernier votant l'établissement de cet abattoir.

Il invite le conseil à vouloir bien délibérer sur les vœux et moyens pour y parvenir.

Le conseil municipal après un sérieux examen et discussion approfondie sur cette question importante et dont les avis sont partagés à l'avance si cet abattoir sera construit par la commune ou confié à une Société, le Président met aux voix la proposition suivante :

« Le conseil est-il d'avis en principe de donner la concession de cet établissement à la Société des abattoirs municipaux de France ? »

Cette question votée au scrutin secret donne les résultats suivants :

Nombre de votants	22
Pour	19
Non	2
Bulletins blancs	1
Total	22

En conséquence la proposition est acceptée.

Le conseil désigne, en même temps un terrain situé auprès du passage à niveau du chemin de fer à la Haute-Île, comme répondant le mieux aux exigences d'un établissement de ce genre.

Bascule de Pont Rousseau

Déplacement & passage - Mémoires Musseau.

Le devis pour déplacement de la bascule vérifié par M. Bastin architecte a été accepté et arrêté au chiffre de 400^{fr} après transaction.

Après lecture du rapport de M. le conducteur des Ponts & Chaussées et discussion approfondie le conseil accepte de payer le mémoire présenté par Rousseau pour les travaux de passage, mais après vérification des quantités & réduction sur les prix, ces derniers étant trop élevés.

Droits de voirie

Modification du tarif. - La modification du tarif de certains articles des droits de voirie, est renvoyée à la commission des travaux publics.

Dépenses imprévues

M. le Maire donne connaissance au conseil des mandats impétrés sur le crédit des dépenses imprévues depuis le 8 septembre 1907 et dont le montant s'élève à la somme de 155,65

Le Conseil municipal, vu l'état détaillé des mandats délivrés et après sans observation les sommes mandatées.

Service militaire. Demandes de soutiens de famille & sursis d'incorporation.

M^r le Maire dépose sur le bureau 14 demandes de soutiens de famille & sursis d'incorporation, conformément aux articles 20, 21 & 22 de la loi du 21 mars 1905.

Le conseil après en avoir délibéré donne les avis suivants:

Savoir

Soutiens de famille	Plantin Benoit - classe 1904	avis très favorable
	Bondu Alexandre - d ^o	- d ^o -
	Guibert Emile - d ^o	avis favorable
	Chaufentier Ernest - d ^o	avis très favorable
	Jubier Gustave - d ^o	- d ^o -
	Lefevre Florentin - d ^o	- d ^o -
	Morocau François - d ^o	- d ^o -
	Trambier Maurice - d ^o	- d ^o -
	Chéhaull Alexandre - d ^o	- d ^o -
	Praty Pierre - d ^o	refuse un avis
Sursis d'incorporation	Le Lohé Pierre, classe 1906	avis très favorable
	Richard Louis, classe 1904	- d ^o -
	Grille Georges, classe 1906	- d ^o -
	Constantin Adolphe - d ^o	- d ^o -

Le conseil est d'avis de maintenir l'allocation journalière accordée déjà en faveur des familles des jeunes gens présents sans les drapcaux.

- Thomazeau Emile - classe 1906
- Castein Jules - - d^o -
- Chébaudeau Pierre - - ajourné de la classe 1905
- Olliv Charles - - classe 1905

Ecole des filles de Brezé. Aggrandissement. Subvention de l'Etat. Complément

M^r le Maire dépose au Conseil d'une lettre en date du 11 Mars 1904 par laquelle M^r le Préfet fait connaître que suite à la décision du 29 février 1904, M^r le Ministre avait accordé à la commune de Brezé une subvention de 3175^f pour l'agrandissement de l'école des filles au Poiray.

La commune ayant reçu sur cette somme que 2600^f sur la totalité de la subvention, il y a lieu de demander au Ministre de l'Instruction publique le complément de cette subvention, soit 575^f.

Le conseil municipal après en avoir délibéré réclame avec instance ce complément de subvention qui n'a pas été mandaté jusqu'à ce jour.

Grande semaine maritime française. Le conseil vote en principe

une subvention de 100 francs à la grande semaine maritime française en vue des fêtes au mois d'août prochain.

eco

Cravaux de

Projet

Indemnit

Demande

Blargi

Delégation Brezé le 15 Mars

15 Mars

